

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 08 MARS 2018**

**DELIBERATION N°2018.00042**

**CESSION D'UN TENEMENT A LA SARL LOCAMAG**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 02 mars 2018

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de présents : 49

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix : 49

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Bernard BONNET, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Claude SCHALK, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Jean-François BARNIER, M. Eric BERLIVET, M. André CHARBONNIER, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, M. Daniel JACQUEMET, Mme Siham LABICH, M. Yves LECOCQ, M. Pascal MAJONCHI, M. Yves MORAND, M. Jean-Michel PAUZE, M. Jean-Marc SARDAT, M. Gérard TARDY

**Secrétaire de Séance :**

M. Rémy GUYOT

**REÇU EN PREFECTURE**

**Le 14 mars 2018**

**VIA DOTELEC - iXBus**

042-244200770-20180207-D20180004210-DE

DATE D'AFFICHAGE :20180314

## **DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 08 MARS 2018**

### **CESSION D'UN TENEMENT A LA SARL LOCAMAG**

#### **I. Le projet de développement du Village Motos et Cycle de Montplaisir**

Le Village Motos et Cycles de Montplaisir est ouvert depuis mai 2013. La constitution de ce Village Motos a permis le maintien et le développement de plusieurs concessions stéphanoises jusque-là disséminées dans la ville, permettant ainsi de renforcer leur attractivité. Des marques premium se sont ainsi implantées : Ducati, Kawazaki, Harley Davidson, BMW, Dafy Moto et Peugeot Cycles.

D'une surface totale de 3 000m<sup>2</sup>, le Village Motos et Cycles s'est très vite imposé comme une référence pour les passionnés de deux roues au-delà de la ville de Saint-Etienne. Il emploie environ 30 personnes et a permis d'accompagner la requalification du secteur.

Forts de ce succès commercial, les porteurs du projet, représentés par la SARL LOCAMAG, souhaitent réaliser une extension afin d'accueillir de nouvelles concessions et activités de services sur le bas de la rue Pierre Loti. L'objectif affiché est d'atteindre la taille critique d'un pôle incontournable sur la Loire et les départements limitrophes. Il est aussi de faire de ce pôle un véritable lieu de vie.

Les besoins s'élèvent à environ 1 500 m<sup>2</sup> de surface bâtie afin de permettre l'accueil de deux concessions et la création d'une offre de restauration-brasserie. Ces activités sont susceptibles d'employer 10 à 15 personnes.

#### **II. La proposition de cession**

Saint-Etienne Métropole est propriétaire depuis décembre 2017 d'un foncier de 5 098 m<sup>2</sup> situé 34 rue de Terrenoire à Saint-Etienne, à proximité immédiate du Village Motos et Cycles.

Ce foncier a donc été proposé à la SARL LOCAMAG en vue de l'extension du Village Motos et Cycles.

Une surface de 2 800 m<sup>2</sup> environ serait ainsi dédiée à la mise en œuvre de ce projet. La surface restante (2 300 m<sup>2</sup> environ) permettrait de réaliser la reconfiguration de la rue Pierre Loti.

La cession pourrait intervenir au prix de 300 000 € (TVA en sus, au taux en vigueur au moment de la vente), en conformité de l'estimation de France Domaine en date du 12 février 2018.

**Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **approuve la vente d'une surface d'environ 2 800 m<sup>2</sup> à tirer de la parcelle cadastrée sous le n°226 de la section HN située 34 rue de Terrenoire à Saint-Etienne au profit de la SARL LOCAMAG ou toute personne physique ou morale autorisée à s'y substituer aux conditions financières énoncées ci-dessus,**
- **autorise la société, ou toute personne physique ou morale autorisée à s'y substituer, à déposer dès à présent une demande d'autorisation d'urbanisme en vue de la réalisation de son projet,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer l'acte de vente ou toutes pièces découlant de la présente délibération nécessaires à la transaction à intervenir en l'étude de Maître Chetail, notaire associé 2 rue du Général Foy à Saint-Etienne.**
- **La recette correspondante sera imputée au chapitre 70 du budget annexe des ZI – art. 7015 de l'exercice 2018.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

Pour extrait,  
Le Président,



Gaël PERDRIAU